



Commune de
Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024 / 04

**Demande de crédit extrabudgétaire
de CHF 228'000.— sur l'entretien des routes**

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 30 avril 2024

Approuvé en séance de Municipalité le 26 mars 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Municipalité vous présente le préavis ci-dessous porté à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

1. Préambule

Le budget 2024 a été validé par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2024. Ce budget a été préparé par la Municipalité et les services concernés durant le mois d'octobre 2023 avant d'être transmis au législatif.

En fin d'année, il a été constaté que les travaux importants portés au budget 2023 ne pourraient pas être terminés cette même année.

L'utilisation de provisions pour des dépenses futures n'étant pas permis, après analyse de situation, la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal un crédit extrabudgétaire pour terminer les travaux d'entretien des routes déjà engagés en fin d'année 2023.

2. Explication technique

Dans un souci d'entretien de son réseau routier communal, la Commune de Vully-les-Lacs a mandaté l'entreprise ERTEC SA pour l'établissement du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal pour la période 2022-2026. Cette étude a permis de faire ressortir la qualité des routes communales. La Municipalité a retenu la stratégie d'entretien optimale conformément à la présentation au Conseil communal qui avait eu lieu le 9 novembre 2021. Ce montant à hauteur de CHF 460'000.-- a servi de base à la planification financière comme proposé et accepté dans les budgets 2022 et 2023.

En raison de la météo défavorable et de la surcharge du service technique, les travaux commencés en 2023 n'ont pas pu se terminer sur la même année. Le service technique a entre-temps été renforcé ce qui permettra de pouvoir gérer la fin des travaux 2023 et d'effectuer les travaux 2024 prévus.

Les travaux ont débuté le 28 septembre 2023 dans les villages de Bellerive, Cotterd, Constantine, Montmagny, Mur, Salavaux et Vallamand. Ces travaux préparatoires ont été terminés en 2023 et les travaux liés aux tapis finaux seront effectués en 2024.

L'objectif de ce préavis est donc de pouvoir terminer la réalisation des travaux commencés en 2023 et de pouvoir lancer ceux prévus en 2024.

3. Ressources budgétaires

La somme de CHF 475'000.-- avait été prévue au budget 2023. Un montant de CHF 289'000.- a été dépensé sur l'exercice 2023. Dès lors, l'écart budgétaire non utilisé se monte à CHF 186'000.--.

Le budget 2024 a planifié une dépense de CHF 375'000.--. Ce montant plus faible que l'entretien optimal de CHF 475'000.-- était argumenté par le constat de dépenses antérieures réelles plus faibles que les budgets ainsi que l'intention d'avoir des comptes équilibrés dans le budget 2024. La baisse du budget 2024 paraissait donc raisonnable avant le constat de ce décalage temporel de travaux importants.

En conséquence, la Municipalité sollicite un crédit extrabudgétaire de 228'000.-- qui comprend le report budgétaire de 186'000.-- et la hausse due à la nouvelle estimation des travaux à terminer de CHF 42'000.--.

4. Analyse financière

Lors de la présentation du budget 2024 basé sur les comptes 2022 et la prévision des comptes 2023, nous avons prévu des recettes fiscales nettement plus modérées. Nous avons donc équilibré le budget par la limitation de certaines charges d'entretien.

La clôture des comptes 2023 a permis de constater les chiffres suivants :

Impôts dans les comptes 2022	CHF 9,570 mio
Impôts dans le budget 2023	CHF 9,474 mio
Impôts dans les comptes 2023	CHF 10,153 mio
Impôts dans le budget 2024	CHF 9,557 mio

Les recettes fiscales 2024 vont suivre l'évolution des recettes 2023. Nous pouvons donc conclure que le budget 2024 peut totalement intégrer ce report budgétaire sans déséquilibrer nos finances communales. Aucune forte hausse de charge exceptionnelle n'est prévue.

En outre, il est à noter que la Municipalité a toujours priorisé ces travaux sur le budget de fonctionnement étant donné la bonne situation financière de la commune. A l'avenir pour le budget 2025 voire dès 2026, il est probable que ces dépenses sur les routes soient portées en crédits d'investissements sur plusieurs années. Ainsi, nous serons moins tributaires de la périodicité des exercices comptables. Pour cet exercice, la Municipalité souhaite terminer ces travaux par l'utilisation du budget de fonctionnement.

5. Conclusions

Basé sur la présentation ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2024 / 04
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'accorder un crédit extrabudgétaire (fonctionnement) de CHF 228'000.00 à la Municipalité destiné à financer les travaux concernant l'entretien du réseau routier communal.
2. De financer ce crédit extrabudgétaire par la trésorerie courante
3. De le comptabiliser dans le fonctionnement par le compte 3142.100, section 4300.
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance du 26 mars 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


M. Verdon



La Secrétaire :


S. Baumann

Municipaux délégués :

François Haenni, municipal des finances

Laetitia Kohler, municipale des routes